

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2023

Date de convocation : 21/09/2023
Date d'affichage : 21/09/2023

Nombre de conseillers en exercice : 23
Présents : 18 dont 5 pouvoirs
Votants : 23

Le vingt-neuf septembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Ville de PONT SUR SAMBRE étant réuni, après convocation légale, au salon d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur DETRAIT Michel - Maire

Etaient présents : M. DETRAIT Michel – M. DELCROIX Sébastien – Mme DUPIRE Agnès – M. HUVELLE Richard – Mme COCHARD Aurore – M. HERBAUT Jean-Jacques – Mme CAIL Marie-Béatrice - M. LEMIRE Régis – M. DELVALLEE Pascal - Mme CHANDELIER Sylvie – Mme GILLOT Séverine – Mme CRETON Stéphanie - Mme VANDY Hélène – Mme BORGES Perrine - M. LEBRUN Willy – Mme CAVRIL Isabelle – M. DUPONT Jérôme – M. DELON Patrick

Etaient absents excusés :

M. COUTO José a donné son pouvoir à M. DELCROIX Sébastien
Mme LEGER Roselyne a donné son pouvoir à Mme CAIL Marie-Béatrice
M. ANCELET Benoît a donné son pouvoir à Mme DUPIRE Agnès
Mme DECOTTE Valérie a donné son pouvoir à Mme COCHARD Aurore
M. BEAUVILAIN Dylan a donné son pouvoir à M. DETRAIT Michel

OBJET : Fonds de concours amende de police – 2 chicanes rue du 8 mai 45

Le conseil communautaire de la CAMVS du 5 juillet dernier a délibéré sur la participation financière des travaux dans le cadre du dispositif amendes de police suivi en régie. Conformément à la délibération n°3155 du 16 décembre 2021, le conseil municipal doit désormais délibérer de façon concordante pour les travaux réalisés sur la Commune :

- Adresse des travaux : Rue du 8 Mai 1945
- Descriptif des travaux : réalisation de 2 chicanes
- Montant total définitif des travaux : 5 908,27 € TTC
- Charge résiduelle FCTVA déduit : 4 939,08 €
- Participation de la commune à hauteur de 30 % de la part nette supportée par la CAMVS : 1 481,72 €

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

Avec VOIX POUR / CONTRE / ABSTENTIONS

Sollicite le fonds de concours – amende de police – pour la réalisation de 2 chicanes Rue du 8 Mai 1945.

Valide la participation communale à hauteur de 1481.72 €

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le
Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication.*

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le

ID : 059-215904673-20230930-2023_37-DE

SLO

ET ONT LES MEMBRES PRESENTS
SIGNE LECTURE FAITE
POUR COPIE CONFORME
A PONT SUR SAMBRE
Le 30 septembre 2023
M. DETRAIT - Maire

